

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 4 octobre 2019

CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Jeudi 10 octobre, Luxembourg

Le Conseil sera présidé par Mika Lintilä, ministre finlandais des finances.

~ ~ ~

La présidence du groupe de sages sur l'architecture financière européenne pour le développement présentera son rapport sur la manière de maximiser la valeur ajoutée de l'architecture financière européenne pour le développement, en tenant compte des organismes nationaux et internationaux existants qui sont concernés. La présentation sera suivie d'un échange de vues.

La Cour des comptes européenne présentera son rapport annuel sur l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2018, qui devrait être publié le 8 octobre.

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les enseignements tirés de l'exercice 2019 du Semestre européen et préparera les prochaines réunions internationales (G20, FMI et coalition des ministres des finances en faveur du climat) qui se tiendront à Washington du 17 au 19 octobre.

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, qui a été adopté en décembre 2018, et il réfléchira à de futures priorités stratégiques dans ce domaine. Dans ce contexte, la Commission présentera l'ensemble des rapports sur la lutte contre le blanchiment des capitaux qu'elle a publiés en juillet 2019. Les ministres débattront également des principaux éléments de la méthode devant servir à établir une liste des "pays tiers à haut risque" dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le Conseil devrait également adopter une recommandation destinée au Conseil européen concernant la nomination d'un nouveau membre du directoire de la Banque centrale européenne. Le nouveau membre succédera à M. Benoît Cœuré, dont le mandat expirera le 31 décembre 2019.

Le Conseil devrait adopter sans débat une version actualisée de la liste des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

~ ~ ~

L'Eurogroupe tiendra une réunion ordinaire à 13 heures. Il se penchera en particulier sur l'union bancaire, la compétitivité dans la zone euro, la 10^e mission de surveillance post-programme au Portugal et la procédure de sélection en vue de la nomination de nouveaux membres du directoire de la BCE. À 15h30, l'Eurogroupe se réunira en configuration ouverte pour discuter de la réforme de l'Union économique et monétaire.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*mercredi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*jeudi, après la session du Conseil Ecofin*).

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"\(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Architecture financière européenne pour le développement

La présidence du groupe de sages sur l'architecture financière européenne pour le développement présentera le rapport final sur la manière de maximiser la valeur ajoutée de l'architecture financière européenne pour le développement, en tenant compte des organismes nationaux et internationaux existants qui sont concernés. La présentation sera suivie d'un échange de vues entre les ministres.

Le groupe des sages a été [créé](#) en avril 2019 dans le but de présenter un rapport exposant les défis que pose la rationalisation des modalités de financement des politiques de développement au niveau de l'UE et les possibilités qui s'offrent à cet égard, et recommandant des solutions envisageables en vue de réformer la structure existante. Le groupe a notamment été chargé d'examiner tous les instruments de développement existants gérés par la Commission, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de définir les possibilités de maximiser la valeur ajoutée de l'architecture financière européenne pour le développement.

Historiquement, l'Union européenne et ses États membres ont été les principaux donateurs en faveur du développement dans le monde: ils apportent plus de la moitié de l'aide totale au développement à l'échelon mondial, soit environ 80 milliards d'euros. L'architecture financière européenne pour le développement joue un rôle mondial important pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et lutter contre le changement climatique. La structure est toutefois complexe, comportant de multiples acteurs au niveau de l'UE et au niveau national ainsi que de nombreux instruments financiers. L'actuelle fragmentation du système, en particulier en ce qui concerne les chevauchements et les lacunes que présentent les travaux de la BEI et de la BERD en dehors de l'UE, compromet la réalisation des priorités de l'UE et des effets souhaités en matière de développement.

Par conséquent, le rapport fait valoir qu'il faut consolider et rationaliser le financement du développement et les actions pour le climat en dehors de l'UE afin d'éviter les chevauchements et de renforcer la présence, la visibilité et le rôle de l'UE ainsi que sa capacité à concrétiser, sur le long terme, ses priorités en matière de développement. Le rapport énumère plusieurs solutions pour réaliser cette consolidation, tout en recommandant des actions à court terme visant à améliorer le système existant.

Rapport sur l'exécution du budget 2018

Le président de la Cour des comptes européenne, M. Klaus-Heiner Lehne, présentera le rapport annuel de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE. Les ministres pourraient procéder à un échange de vues.

Le rapport, qui devrait être publié le 8 octobre 2019, portera sur le budget de l'UE pour l'exercice 2018. Sa partie centrale est la déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes consolidés de l'UE ainsi que la légalité et la régularité des opérations. Cette déclaration est complétée par des appréciations spécifiques pour chaque domaine majeur de l'activité de l'UE.

L'évaluation de la Cour servira de base pour décider de la décharge à donner à la Commission pour l'exécution du budget 2018 de l'UE. Il est prévu que le Conseil émette une recommandation en février 2020. Il appartiendra ensuite au Parlement européen de décider s'il accorde la décharge à la Commission.

Semestre européen 2019 - Enseignements tirés

Le Conseil analysera les défis de l'exercice de surveillance des politiques dans le cadre du Semestre européen à la lumière des enseignements tirés de l'exercice 2019.

Le président du Comité économique et financier (CEF) rendra compte des discussions intervenues au sein du CEF et du Comité de politique économique.

L'échange de vues entre les ministres devrait être consacré essentiellement aux aspects suivants:

- les principales nouveautés du Semestre européen 2019, à savoir l'attention expressément portée à l'investissement dans toutes les recommandations par pays, ainsi que le fait que les recommandations par pays traitaient également de questions liées à la planification fiscale agressive et à la lutte contre le blanchiment de capitaux;
- l'avenir du Semestre européen et la nécessité de faire en sorte qu'il demeure axé sur les défis les plus importants;
- l'importance d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations par pays ainsi que de renforcer l'appropriation nationale des réformes.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines économique, budgétaire et de l'emploi pendant une période d'environ six mois chaque année.

Englobant un large éventail de domaines d'action, il fait intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen donne chaque année en mars, les États membres présentent chaque année:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi;
- des programmes de stabilité/de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires.

Le Semestre européen s'achève en juillet par l'adoption de recommandations par pays.

Le Semestre européen de 2020 débutera en novembre 2019 avec la publication, par la Commission, de son examen annuel de la croissance.

Réunions du G20 et du FMI à Washington DC

Réunions du G20 et du FMI à Washington DC

Le Conseil discutera des préparatifs en vue de la participation de l'UE aux réunions internationales qui se tiendront à Washington DC en octobre 2019, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20, les 17 et 18 octobre, lors de laquelle auront lieu des discussions sur les risques pesant sur les perspectives économiques mondiales, la fiscalité internationale, les cryptographies et le Pacte du G20 avec l'Afrique, ainsi que des échanges sur les investissements en matière d'infrastructures de qualité, la viabilité de la dette et le financement de la couverture de santé universelle;
- les réunions annuelles du FMI, du 14 au 20 octobre, qui réunissent des banquiers centraux, des ministres des finances et du développement, des parlementaires, des responsables du secteur privé, des représentants de la société civile et des universitaires pour débattre de questions d'intérêt mondial, y compris les perspectives économiques mondiales, l'éradication de la pauvreté, le développement économique et l'efficacité de l'aide.

Coalition des ministres des finances pour l'action climatique

La présidence finlandaise, qui partage avec le Chili la présidence de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, fera le point des activités de la coalition.

L'objectif de la coalition est d'intensifier l'action de la communauté internationale contre le changement climatique et ses effets. Les ministres des finances ont approuvé six principes de base, dits "[principes d'Helsinki](#)", destinés à promouvoir les interventions climatiques nationales, au moyen notamment des outils de politique budgétaire et de gestion des finances publiques.

La [coalition des ministres des finances pour l'action climatique](#) a été lancée en avril 2019 dans le contexte des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI, par les ministres des finances de plus de vingt pays.

Une réunion des sherpas a eu lieu les 4 et 5 juin à Santiago (Chili). À cette occasion, les membres de la coalition ont lancé l'élaboration d'un plan d'action de Santiago, qui décrirait les efforts déployés par la coalition pour défendre et appliquer les principes d'Helsinki, et ils ont débattu de questions liées à la tarification du carbone, à la planification budgétaire et à la budgétisation, ainsi qu'à la mobilisation de financements privés.

La coalition accueillera les ministres des finances lors des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI, en octobre 2019, afin de rendre compte de l'avancement de ses travaux.

Directoire de la BCE - nomination d'un nouveau membre

Le Conseil devrait publier une recommandation au Conseil européen concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

À la suite de l'appel à candidatures qu'il a lancé lors de la réunion de l'Eurogroupe de septembre 2019, le président de l'Eurogroupe a reçu [une](#) candidature: l'Italie a proposé Fabio Panetta, gouverneur adjoint de la Banque d'Italie.

Le Conseil européen devrait prendre une décision formelle sur la nomination d'ici la fin de l'année, après consultation du Parlement européen et du conseil des gouverneurs de la BCE.

Le nouveau membre succèdera pour un mandat non renouvelable de huit ans à Benoît Cœuré, dont le mandat expire le 31 décembre 2019.

Le Conseil a besoin d'une majorité qualifiée "renforcée" pour adopter la recommandation, ce qui nécessite le soutien de 72 % des États membres de la zone euro (c'est-à-dire 14 sur 19) représentant 65 % de la population de la zone euro. (Base juridique: article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

[Nomination du directoire de la BCE - Infographie du Conseil](#)

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Mise en œuvre du plan d'action en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Conseil débattira des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux. La Commission présentera les quatre rapports sur la lutte contre le blanchiment de capitaux qu'elle a publiés le 24 juillet. Le débat qui s'ensuivra fournira des orientations pour des conclusions du Conseil, qui devraient être adoptées en décembre, en vue de définir les priorités stratégiques destinées à guider les actions à plus long terme de la Commission dans ce domaine.

La question est considérée comme une priorité par la présidence finlandaise. Cette approche est conforme au [programme stratégique de l'UE 2019-2024](#) du Conseil européen, qui préconise d'intensifier "la lutte que nous menons contre le terrorisme et la criminalité transfrontière, en améliorant la coopération et l'échange d'informations et en continuant à développer nos instruments communs".

En décembre 2018, le Conseil a défini un [plan d'action](#) composé d'actions non législatives à court terme destinées à mieux lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qu'il continue à suivre régulièrement. Dans le cadre de ce plan d'action, le Conseil a demandé à la Commission de procéder à l'examen a posteriori des cas récents de blanchiment de capitaux supposé impliquant des institutions de crédit de l'UE. En juillet 2019, la Commission a publié [une communication et quatre rapports](#) qui donnent une vue d'ensemble des défis actuels.

Dans ses rapports, la Commission recense une série de lacunes en ce qui concerne les banques, les autorités de lutte contre le blanchiment de capitaux, les autorités de surveillance prudentielle et la coopération au sein de l'UE, et conclut à l'existence d'une fragmentation des règles et de la surveillance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. La mise en œuvre de la 5^e révision de la directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, adoptée en mai 2018, les nouvelles exigences de fonds propres pour les banques (CRD5), adoptées en mai 2019, et le réexamen du fonctionnement des autorités européennes de surveillance, qui doit être adopté d'ici la fin de l'année, renforceront le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux. La Commission recommande néanmoins d'examiner la possibilité d'harmoniser davantage les règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, en ce qui concerne à la fois les obligations des établissements de crédit et les pouvoirs, les devoirs et les outils nécessaires à une surveillance efficace, notamment en transformant la directive sur la lutte contre le blanchiment de capitaux en un règlement et en confiant à un organe de l'UE des missions spécifiques de surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Sur la base d'une [note de la présidence](#), les ministres seront invités à débattre en particulier des points suivants:

- la portée la plus appropriée de nouvelles réformes,
- les aspects qui profiteraient le plus de la plus grande harmonisation qu'engendre un règlement,
- la meilleure manière de traiter les problèmes liés à la mauvaise surveillance (éventuellement par la création d'un nouvel organe de l'UE),
- les moyens permettant d'assurer une coopération efficace entre les autorités et instances concernées par la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Politique à l'égard des "pays tiers à haut risque"

La Commission présentera les principaux éléments de sa méthodologie révisée concernant l'élaboration d'une liste de "pays tiers à haut risque" dans le domaine du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. La présentation sera suivie d'un échange de vues entre les ministres.

La cinquième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, adoptée en mai 2018, prévoit une obligation de recenser les pays tiers dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentent des carences stratégiques qui font peser une menace significative sur le système financier de l'UE.

Cette liste vise à protéger le système financier de l'UE des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui trouvent leur origine dans des pays tiers. Sur ce fondement, les banques et autres établissements financiers doivent être plus vigilants et procéder à des vérifications supplémentaires dans le cadre de transactions impliquant des pays tiers à haut risque.

Le 7 mars 2019, le Conseil [a décidé](#) à l'unanimité de rejeter un projet de liste présenté par la Commission recensant 23 "pays tiers à haut risque" en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Dans une [déclaration](#), le Conseil a justifié sa décision par le fait que le projet n'a pas été établi de manière suffisamment transparente.

Dans ce contexte, la Commission a lancé un processus visant à améliorer la méthodologie applicable dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle liste, de façon à tenir compte des préoccupations du Conseil tout en maintenant un processus autonome d'établissement de la liste de l'UE.

À ce stade, l'échange de vues qui aura lieu entre les ministres portera uniquement sur la méthodologie, telle qu'elle a été révisée par la Commission. Une fois la question de la méthodologie réglée, la Commission présentera un nouveau projet de liste, sous la forme d'un acte délégué.

[Document informel de la Commission sur les principaux éléments d'une méthodologie plus précise visant à recenser les pays tiers à haut risque aux fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux](#)

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil prendra note des questions suivantes:

- **Instrument de convergence et de compétitivité de la zone euro:** la Commission présentera sa [proposition](#) relative à un cadre de gouvernance pour l'instrument, qui a été publiée le 24 juillet 2019. L'instrument vise à aider les États membres de la zone euro et les autres États membres participants à renforcer la résilience de leurs économies et celle de la zone euro dans son ensemble.
- **Union des marchés des capitaux:** la Commission partagera des informations concernant l'union des marchés des capitaux. La question a été examinée lors de la réunion informelle du Conseil Ecofin qui s'est tenue à Helsinki le 13 septembre, sur la base d'une [note thématique de la présidence](#). Les conclusions du Conseil devraient être adoptées en décembre.
- **Plateforme internationale sur la finance durable:** la Commission fera le point sur le lancement d'une initiative internationale visant à échanger les meilleures pratiques et à coordonner les instruments de politique réglementaire en matière de finance et d'investissement durables sur le plan environnemental.
- **Services financiers:** le Conseil recevra des informations concernant les travaux en cours sur les propositions législatives. La Commission rendra également compte de la mise en œuvre de la législation adoptée.

[Rapport d'octobre 2019 sur l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

Le Conseil devrait adopter sans débat une **actualisation de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs**: il devrait marquer son accord pour retirer les Émirats arabes unis et les Îles Marshall de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales. Par ailleurs, il devrait être conclu que l'Albanie, le Costa Rica, Maurice, la Serbie et la Suisse se conforment à tous les engagements en matière de coopération fiscale.